



→ GESTION IMMOBILIÈRE

Conditions financières et échéances relatives au bail

Les locaux loués constituent la totalité d'un immeuble situé à Paris 14^e, au 4 rue du Texel. Il est composé de deux niveaux de sous-sol et de six niveaux en superstructure, le tout représentant 1 108 m² utiles, à usage exclusif de bureaux, auxquels s'ajoutent quatre emplacements de parking dans le premier sous-sol du bâtiment mitoyen.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de six années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2009, pour finir à pareille époque de l'année, soit le 30 septembre 2015. Il est entendu entre les parties que le bail est conclu pour une durée ferme de trois ans sans faculté de résiliation préalable avant l'expiration de cette durée initiale. La faculté de résilier le bail se retrouve chaque année à compter du 30 septembre 2012 jusqu'au 30 septembre 2014 et sous conditions indemnitaires.

Le loyer annuel est fixé à 463 320 € hors parking, charges, hors taxes et droits.

Indicateur d'efficience de gestion immobilière

La surface utile nette (SUN) a été évaluée par France Domaine à 640,5 m². Au 31 décembre 2012, le ratio surface utile nette par agent s'élève à 10,86 m²/agent ; il est donc situé en deçà du respect du ratio de surface utile nette prévu par le ministère de la Culture et de la Communication (12,6 m²/agent).

→ MOYENS DE LA HAUTE AUTORITÉ

Présentation du budget primitif 2013 par mission

L'article L. 331-13 du CPI investit la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet de différentes missions :

- une mission de protection des œuvres et objets à l'égard des atteintes au droit d'auteur sur les réseaux de communication au public en ligne ;
- une mission d'encouragement au développement de l'offre légale ;
- une mission d'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur sur les réseaux de communications électroniques ;
- une mission de veille et de régulation des mesures techniques de protection (MTP).

Pour mettre en œuvre ces missions, la Haute Autorité s'appuie sur des fonctions support (ressources humaines, accueil, finances, achats, moyens généraux, informatique, contrôle de gestion, assistance juridique, etc.). Celles-ci conseillent et

accompagnent les autres directions dans leur domaine d'activité, pour garantir un niveau de service indispensable à la performance des équipes.

Protection des œuvres et objets à l'égard des atteintes au droit d'auteur sur les réseaux de communication au public en ligne (51 % des crédits)

La réponse graduée se trouve au cœur de cette mission. Son coût prévisionnel (5,4 M€) se répartit, pour l'essentiel, entre les charges d'investissement, d'amortissement et de maintenance liées au système d'information dédié à la réponse graduée (près de 20 %), les charges de personnel (48 %), et les frais postaux et de télécommunications (9 %).

Ce coût prévisionnel de la réponse graduée comprend :

- l'envoi des mails de recommandation aux titulaires d'abonnements identifiés par les fournisseurs d'accès à internet ;
- le traitement des demandes et observations formulées par les abonnés à Internet par téléphone, mail ou courrier ;
- l'élaboration des procédures de réponse graduée soumises aux délibérations de la Commission de protection des droits et, le cas échéant, leur transmission à la justice.

